

Réunion du 17 novembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 79

Nombre de votants : 90

L'an deux-mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Frédéric DOUET (Suppléant de M. Gilles LÉVÈQUE), Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, André CORLOBÉ (Suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Ayala-BARON Didier, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :**

Mmes et MM Gilles LÉVÈQUE, Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Mme Maryse PAYBOU, Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Marie-Christine LUPIET (Pouvoir à M. Michel DUPUY), Nathalie DUPLEX, Marlène LE DIEU DE VILLE, Régis CASSAROUMÉ (Pouvoir à Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Gérard IRIART), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jacques LABORDE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jérôme TOULOUSE, Jean LABASTE (Pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE-IBARcq.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

## **RAPPORT N° 3 : CENTRE MAURICE FAURE À ARTIX : VENTE D'UN LOCAL À LA SOCIÉTÉ AC FAM CENTRE DE FORMATION**

**Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ**

Par courrier en date du 23 juillet 2025, la société Ac FAM, centre de formation et de conseils de proximité implanté depuis quatre ans à la pépinière d'entreprises à MONEIN, a informé Monsieur le Président de son souhait d'implanter durablement son activité. Pour cela, l'entreprise envisage l'acquisition d'un bureau situé dans le centre Maurice Faure, Zone EUROLACQ 1, 130 rue de la Porte Neuve, 64170 à ARTIX. Le local concerné, d'une surface de 51,40 m<sup>2</sup>, est situé sur la parcelle cadastrée AE 780, d'une superficie de 103 m<sup>2</sup>.

Le centre de formation Ac FAM intervient dans plusieurs domaines :

- ☛ la formation continue sur mesure, avec des programmes personnalisés conçus en étroite collaboration avec les entreprises et les particuliers,
- ☛ le bilan de compétences, permettant ainsi un accompagnement individualisé pour définir un projet d'évolution ou de reconversion,
- ☛ l'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.), offrant un soutien méthodologique pour l'obtention de diplômes ou certifications,
- ☛ le conseil, visant à améliorer les pratiques professionnelles et organisationnelles.

Cette initiative s'inscrit dans une stratégie de consolidation de l'entreprise sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, avec pour objectif de renforcer son ancrage local et de pérenniser son activité.

La localisation stratégique du bâtiment, en sortie d'autoroute, facilite les échanges logistiques ainsi que l'accueil des clients et partenaires. De plus, la proximité immédiate de la gare d'ARTIX constitue un avantage important pour les collaborateurs d'Ac FAM et les stagiaires utilisant les transports en commun.

Afin d'organiser la gestion des espaces communs du centre d'affaires Maurice Faure tels que les parkings et espaces verts, une copropriété a été constituée sur la parcelle AE 781.

Dans un courrier en date du 29 octobre 2024, le service des Domaines a estimé le bien à 54 000 €.

Dans le cadre de la politique de maîtrise foncière de la collectivité, la communauté de communes de Lacq-Orthez se réserve le droit d'inclure dans l'acte un pacte de préférence d'une durée de 5 ans à compter de la date de signature de l'acte authentique. Ainsi, si l'acquéreur décide de vendre en pleine propriété tout ou partie du bien, la communauté de communes de Lacq-Orthez serait prioritaire pour l'acheter.

L'engagement de la communauté de communes à vendre le bien aux conditions ci-dessus énoncées est accordé pour un délai maximum de 24 mois à compter de la date de la présente délibération. À l'échéance fixée, si l'acte authentique de transfert de propriété n'est pas conclu, cet accord sera caduc et la présente délibération sera tacitement abrogée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- ☛ **d'autoriser** la vente de la parcelle cadastrée AE 780 (140 m<sup>2</sup>) sur laquelle est édifié un bureau de 51,40 m<sup>2</sup> ; située centre Maurice Faure, 130 rue de la Porte neuve zone Eurolacq 1 à Artix ; à la SCI MEL'AUR ainsi que les places de parking numéros 10, 17 et 18 de la copropriété située sur la parcelle cadastrée AE 781,
- ☛ **de fixer** le prix de vente de l'ensemble à 54 000 €,
- ☛ **d'inclure dans l'acte** un pacte de préférence d'une durée de cinq ans à compter du transfert de propriété en cas de revente de tout ou partie du bien,

- **de prendre acte** du délai de vingt-quatre mois accordé pour réaliser le transfert de propriété,
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération, y compris toutes modifications ou compléments concernant la copropriété du centre Maurice Faure.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée  
Pour extrait certifié conforme,  
Le président,



Patrice LAURENT

